



**APPEL A CANDIDATURE**  
**AVIS DE RETROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL**  
**SIS 83 BIS AVENUE DU GENERAL LECLERC**

**Personne publique :** Ville de Cachan représentée par son Maire, Monsieur Patrick DONATH  
6, boulevard Carnot, 92340 BOURG-LA-REINE

**Objet de l'avis :** Rétrocession d'un bail commercial, 83 bis avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine.

Cela conformément aux dispositions suivantes :

- La Loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises.
- Le décret n°2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux.
- La délibération en date du 9 avril 2010 par laquelle la Ville de Bourg-la-Reine a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et de baux commerciaux.
- La Décision de l'exercice du droit de préemption sur le bail commercial en date du 3 juin 2024, appartenant à la société « SAS OZEN » représentée par sa présidente, Madame Sarah BENSEMHOUN, sis 83 bis avenue du Général Leclerc.
- Le cahier des charges relatif à la rétrocession dudit bail commercial faisant l'objet d'une délibération n°16042026/50 du 16 avril 2026.

**Description du local commercial**

Le local à usage commercial est situé à A BOURG-LA-REINE (92340), sis 83 bis avenue du Général Leclerc sur les parcelles actuellement cadastrées P 40 et P 41 :

- Le volume numéro 14 désigné à l'état descriptif de division en volumes de l'immeuble et à son modificatif, d'une superficie au sol de 90 m<sup>2</sup> HON environ, à usage de local commercial, au rez-de-chaussée constitué d'un espace de vente, réserve et toilettes.
- Un emplacement de stationnement situé au premier sous-sol de l'immeuble, dans le volume de parkings (lot de copropriété numéro 4125 respectivement numéroté sur le plan n°225).

**Les conditions du bail**

Le loyer annuel de **trente mille euros (30 000 €) soit deux mille cinq cents euros (2 500 €) mensuel** hors taxes et hors charges.

Provision trimestrielle de charges : **six cent cinquante-six euros (656 €)**

Dépôt de garantie : **six mille cent cinquante-huit euros et trente-deux centimes (6 158,32 €)**

Le montant du loyer est indexé sur l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'INSEE. Le réajustement s'effectue à chaque date anniversaire du bail.

**Prix de vente du droit au bail**

Mise à prix du bail commercial : 115 000 € (cent quinze mille euros)

Les frais d'acte seront à la charge du repreneur.

## Cahier des charges

Ce document obligatoire et approuvé par le Conseil municipal reprend le descriptif du bien et du bail et inclut les conditions de rachat.

Le futur acquéreur du fonds de commerce s'engage à respecter les obligations posées par le cahier des charges.

Le cahier des charges relatif à la rétrocession est consultable et retirable en Mairie **du 20 avril au 4 juin 2026** à :

- En mairie à l'accueil du pôle aménagement urbain et cadre de vie, 9 boulevard Carnot, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, excepté le mardi, uniquement de 13h30 à 17h30.
- Sur le site de la Ville : [www.bourg-la-reine.fr](http://www.bourg-la-reine.fr)  
Onglets : Ma Ville > Commerces > appel à candidatures

## Qualité des candidats

Tout candidat devra justifier d'une immatriculation au répertoire du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou lorsque la société est établie dans un autre état membre de l'Union Européenne d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan.

## Modalités de présentation des candidatures

Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le 5 juin 2026 à 16 heures :

- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception, avec les mentions « *Candidature à la rétrocession du bail commercial 83 bis avenue du Général Leclerc* » et « *NE PAS OUVRIR* », à l'adresse suivante :

HÔTEL DE VILLE  
Monsieur le Maire  
Service Commerce et Développement Economique  
6, boulevard Carnot  
92340 BOURG-LA-REINE

- Soit par pli fermé remis en mains propres contre récépissé avec les mentions « *Candidature à la rétrocession du bail commercial 83 bis avenue du Général Leclerc* » et « *NE PAS OUVRIR* », à l'adresse suivante :

Pôle Aménagement Urbain et Cadre de Vie  
9 boulevard Carnot,  
92340 BOURG-LA-REINE

*Horaires d'ouverture des bureaux : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi, excepté le mardi, uniquement de 13h30 à 17h30.*

## DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

**Vendredi 5 juin 2026 à 16h00**

Les candidatures qui parviendront après la date et l'heure fixées ci-dessus, ainsi que celles parvenues non cachetée, ou ne respectant pas la forme de présentation, ne seront pas analysées.

La Ville de Bourg-la-Reine se réserve le droit de proroger la date limite de réception des candidatures. Le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la Ville et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour le présent avis et laissé ses coordonnées à cet effet.